

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Avani de l'empiii	celle dellidilde, ille diletilivellle	iii ia nonce explicative
Date de réception : 3 0 JAN. 2017	Cadre réservé à l'autorité environnem Dossier complet le : - 9 FEV. 2017	entale N° d'enregistrement : 2017 -2339
	1. Intitulé du projet	
Aménagement d'une partie de l'Ilot B o	du Parc d'activités "Espace Vie Atlantiq	ue Nord" sur la commune d'Aizenay (Vendée)
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne	Communauté de Communes Vie et E Monsieur MANDELLI Didier, Présider	
habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 2 8	<u>8 2 0 0 0 1 8 </u>	
Joigne	ez à votre demande l'annexe obli	igatoire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'ar dimensionnement correspondant du	icle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques is	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

4. Caractéristiques générales du projet

supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m²).

La surface de plancher maximale envisagée est de 23 200 m² (surface de plancher

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Parc d'activités "Espace Vie Atlantique Nord" est placé en retrait de la RD948 au Nord l'axe routier AIZENAY - CHALLANS, au Nord du centre-ville d'Aizenay.

L'aménagement de ce pôle d'activités a fait l'objet :

- d'un Permis d'aménager délivré en 2010 (n°085 00310 R0002)
- d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau dont l'Arrêté a été délivré en 2008 (Arrêté n°85-2007-00462).

Les travaux de desserte des ilots A, B, C et D (aménagement d'une voie principale et d'une palette de retournement à l'entrée de l'ilot B) ainsi que de collecte des eaux usées et pluviales (réseaux et bassin de rétention des EP) ont été réalisés.

Répondant à une demande de Permis de construire sur une partie de l'ilot B, la CC Vie et Boulogne souhaite créer des ilots de surfaces variées à l'intérieur du périmètre de l'ilot B pour faciliter cet aménagement.

La présente demande concerne l'ilot B pour lequel un Permis d'Aménager est déposé pour la création d'une voie avec desserte de 4 ilots (ilot 1, ilot 2, ilot 3 et ilot 4).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Le projet offre à la commercialisation 4 ilots (ilots 1 à 4) destinés à recevoir des activités d'envergure variées, desservis par une
voie terminant en impasse avec une palette de retournement pour les véhicules lourds.
Article 1, 122 3 du Code de l'on Arennement
The second of th
washing to refer a shade of our lateral of the read of the read of the read of the residence of the read of the re
spelly allowed a close of transport paths only about respectively distributed in
THE WAY DE
101 F112
to must start the start of the first start and the start of the start
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le chantier sera accessible depuis l'intérieur de la zone d'activités par la voie principale de 13,00 m avec une chaussée de 7,00 i
de largeur à double dévers, sur un côté : un accotement engazonné de 3,00 m de largeur et sur l'autre côté, un trottoir de 3,00
de largeur.
Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :
Première phase :
- terrassements généraux
- réseau eaux pluviales
- branchements particuliers EP
- voirie provisoire
- réseau eau potable, téléphone, électricité
- revêtement monocouche
- grave bitume sur chaussée.
Deuxième phase :
- chaussée définitive (enrobé)
- signalisation horizontale et verticale
- plantations des espaces collectifs.
Control and the second section of the second
Provided Like in Antonio value (19. Per USO PC) Al-edaged and refuse (19. Per USO PC)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans cet espace de la zone d'activités existante, la Communauté de Communes Vie et Boulogne souhaite permettre l'installation
de nouvelles entreprises sur son territoire ainsi que de permettre l'expansion économique d'une entreprise déjà en place.
year out to read the sent
ey 1 Julia 2 a melbara a m
Control of the property of the
provides the characteristic and the control of the

	n n°85-2007-00462 délivré le 13 juin 200		os unillós do mosuro utilisáos
	ndeurs caractéristiques		Valeur(s) 5ha 00a 10ca
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>3</u> 7	7 ' <u>4 9 " 1</u> 19 Lat . <u>4 6 ° 4 5 ' 0 7 " 4</u> 32
Parc d'activités Espace Vie Atlantique Nord" 85 190 AIZENAY	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° Long °	_'"_ Lat°'_"_ '"_ Lat°'_"
4.7.1 Si oui, cette installation	Joignez à votre demande les ann nsion d'une installation ou d'un ouvraç ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ue existant ?	Oui X Non
environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a	ent les e projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	La ZNIEFF la plus proche du site se situe à environ 3 km à l'Ouest de la ZNIEFF II "Forêt d'Aizenay" et environ 3,4 km au Sud-est de la ZNIEFF "Vallée de la Vie et de la Micherie entre La Chapelle-Palluau et Le Poiré-sur-Vie". Les terrains ne sont pas occupés par des habitats déterminants dans ces deux ZNIEFF.
En zone de montagne ?	×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	La commune d'Aizenay n'est située ni sur le littoral vendéen, ni en zone rétro- littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×	Dans ce secteur vendéen, il n'existe pas de parc ou de réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	Il n'existe pas de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur la commune d'Aizenay.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	Le site du projet ne situe pas à proximité des 2 monuments classés au patrimoine historique présents sur la commune d'Aizenay (Eglise Saint-Benoit et Logis de Bonnefonds).

			Aucune zone humide soumise à l'article 5 du SAGE du bassin versant de La Vie et du Jaunay n'a été identifiée sur ce site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Le territoire d'Aizenay n'est pas couvert pas un plan de prévention des risques naturels, même si le Dossier Départemental des Risques Majeurs informe sur l'existence de risques naturels et technologiques: sismique, inondation terrestre, mouvement de terrain et risques liés aux transports de matières dangereuses.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Selon les bases de données du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le parcellaire ne comporte pas de sols pollués appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Le site du projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine n'est référencé dans ce secteur du territoire communal.
Dans un site inscrit ?		X	Le projet est distant des sites classés et inscrits présents sur la commune du Poiré- sur-Vie.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet est situé au plus près à environ 18 km du site NATURA 2000 "Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay". Les autres sites NATURA 2000 recensés sur le territoire vendéen sont à une distance supérieure.
D'un site classé ?		X	Il n'existe aucun site classé au Patrimoine de l'UNESCO sur le territoire de La Vendée.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	L'occupation du site restera professionnelle (zone d'activités pouvant accueillir des industries, des bâtiments tertiaires et artisanaux) mais pourra néanmoins engendrer quelques prélèvements d'eau (sanitaires). Le projet prévoit l'installation d'une entreprise de transports routiers (qui correspond en fait au déplacement de l'entreprise déjà présente à l'entrée du Parc d'activités) sur une grande partie du site. Les prélèvements d'eau se feront sur le réseau de desserte installé dans la ZA.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	L'aménagement n'impliquera aucun drainage du site, ni aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		La viabilisation des terrains entraînera un excédent de matériaux dû aux fouilles pour le passage des tranchées et aux terrassements pour la voirie. Cependant, le tronçon a réalisé ne fait qu'une longueur de 225 m.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	La viabilisation des terrains entraînera l'apport de matériaux (bitume, grave, pierres) qui remplaceront ou recouvriront le sol existant comme dans tout chantier d'aménagement de lotissement.
	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le projet n'aura pas d'incidence sur des milieux naturels : le terrain est occup- par de la culture. Au travers les chaumes restant, le cortège végétal se compose d'adventices. La faune est principalement aviaire avec la présence d'oiseaux communs (Pigeon ramier, Merle noir, Moineau domestique). A noter que dans la partie existante du Parc d'activités, les plans d'eau de rétention attirent des Ardéidés (présence d'une Aigrette garzette et de Garde bœufs).
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le parcellaire est actuellement occupé par de la culture (au repos en cette période hivernale). Cependant, les terrains sont classés en zone 1AUe au PLU et les modalités liées à l'agriculture ont été vues lors de la modification du document d'urbanisme.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est concerné au même titre que tous les projets réalisés sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Il prévoit la desserte de 4 ilots par tous les réseaux nécessaires à l'occupation future du site, sans réalisation de station spécifique au site (raccordement au réseau EU et EP sur les réseaux existants du Parc d'activités).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet accueillera des entreprises où un trafic routier pourra exister.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Le projet d'aménagement sera source de bruits pendant les travaux dont la durée va être très limitée puisque ne s'agissant que de réaliser une voie en impasse de 225 m de long. Le projet s'insère dans un contexte routier marqué par la présence de la RD948, du Parc d'activités et de tout le secteur au Sud-est (collège). Le type d'entreprises devant ensuite s'installer sur le site n'est pas connu. Cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra suivre la réglementation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	Le projet n'est pas lui-même susceptible d'engendrer des odeurs. Il s'insère dans un Parc d'activités où les activités peuvent être source d'odeurs. Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas connu ; cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires au confort voisinage proche.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	Les travaux ne seront pas susceptibles d'engendrer des vibrations importantes. Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas connu dans sa totalité, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires au confort voisinage proche ainsi que suivre la réglementation en matière du sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		L'éclairage de cette partie du Parc d'activités sera dans la continuité de l'existant et n'engendrera pas d'émissions lumineuses supplémentaires sauf à prévoir l'éclairage de la palette de retournement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Les travaux ne seront, en suivant les normes, pas susceptibles d'engendrer de rejets poullants. Le type d'entreprises devant s'installer sur le site n'est pas encore connu, cependant quelle que soit l'activité, l'entrepreneur suivra les normes de rejets attribuées à son activité si celle-ci y est soumise.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet prévoit la desserte des lots en réseaux d'assainissement EU et EP vers le réseau existant dans le Parc d'activités.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		S'agissant du projet de viabilisation de lots à usage professionnel le projet n'engendrera pas la production d'effluents ou de déchets dangereux. Les terrassements donneront lieu à évacuation du surplus qui restera des déchets inertes et non dangereux (terre, gravats).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Les terrains sont en culture mais font déjà partis du Parc d'Activités puisque le projet ne concerne que le découpage en 4 ilots de l'ilot B avec la mise en oeuvre d'une desserte viaire. Cependant, ce choix est conforme au Plan Local d'Urbanisme de la commune qui a classé ces terrains en zone urbanisable pour activité économique (UE).
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plune annexe traitant de ces éléments) :	projet destinées à éviter ou réduire les effets lus de précision, il vous est possible de joindre

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'état des lieux, du type de projet, qui ne concerne finalement que le prolongement d'une voie existante pour la mise en service de l'ilot B, et des mesures qui avaient et ont été prises pour la gestion des eaux (usées et pluviales), les incidences de l'aménagement d'une partie de l'ilot B sur le milieu naturel restent nulles.

Il n'est donc pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, celui-ci ayant déjà fait l'objet d'une étude d'incidences Loi sur l'eau en 2008.

8. Annexes

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 1. Localisation géographique
- 2. Occupation des sols autour du site étudié
- 3. Etat existant
- 4. Plan de composition
- 5. Extrait cadastral
- 6. Extrait du PLU
- 7. ZNIEFF
- 8. NATURA 2000
- 9. Zones humides
- 10. Risques naturels et technologiques
- 11. Sites industriels et pollués
- 12. Sites classés et sites inscrits

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Au POIRE-SUR-VIE

le, 25/01/2017

Signature